



# Retour Comité Technique Ville de Nantes du 27 mai 2016

Ouverture du CT : Le CT n'est pas représentatif car les élus politiques sont présents à minima (3 élus) pour cause de report.

La CGT n'est représentée que par un seul élu car ils avaient demandé le report du CT pour la 2ème fois pour mouvement social national. Pourtant des dossiers importants, impactant les conditions de travail des agents de la ville, sont présentés ce jour.

Vote des procès-verbaux du :

21 mars 2016. Votes : POUR Unanimité

25 mars 2016 : votes : POUR CFDT

Les autres OS ne prennent pas part au vote car absent lors du CT (boycott)

## **2. A Modification des effectifs et dispositions divers**

### **2. A.1 Tableau de suivi des effectifs Ville et CCAS : créations, suppressions.**

**CONTRE** à l'unanimité (le dossier devra être représenté au CT supplémentaire du 7 juin).

Les tableaux font apparaître de plus en plus de suppression de poste après les départs en retraite des agents.

Nous ne pouvons cautionner les choix de la collectivité. (5 suppressions dont 4 en cat C).

### **2.B : présentation du rapport sur l'état de la collectivité.**

C'est une obligation pour la collectivité de nous présenter ces informations, nous votons sur la remise du document et non sur le contenu.

Vote : CFDT Abstention ; FO /Abstention ; CGT/ Pour ; UNSA/ Pour ; CFTC / Pour

## **2. C Présentation du rapport de situation comparée femme / homme 2015**

Depuis 2 ans la collectivité à l'obligation de présenter une comparaison des conditions de rémunérations, les conditions de travail entre les hommes et les femmes. Ce rapport doit permettre d'aller sur des plans d'action afin d'établir une égalité entre les hommes et les femmes. Par ce diagnostic, on peut constater que malgré la réduction des écarts le chemin est encore long afin d'obtenir une égalité professionnelle / écart de rémunération dû à une ségrégation professionnelle avec une surreprésentation masculine dans les filières et les postes les plus rémunérateurs.

**Vote : CFDT / Pour ; CGT / Pour ; CFTC / Pour ; UNSA / Pour ; FO/ Abstention**

### **2. D Gestion de l'emploi :**

#### **2. D Ajustement des dispositifs de déroulement de carrière. Avancement de grade 2016 – catégorie A**

La CFDT est intervenue sur ce dossier car sans concertation nous avons eu la désagréable surprise de constater que le dossier du Comité technique avait été épaissi de 10 pages sur les catégories A : il s'agit de la transposition dans le protocole de 2011 des dernières évolutions réglementaires sur les ingénieurs, les puéricultrices territoriales et les directeurs de police municipale.

A aucun moment, l'administration ne nous a avertis qu'elle intégrait le sujet dans le dossier CT sur les déroulements de carrières.

De plus, le protocole 2011 prévoyait bien que toute évolution réglementaire impliquait une concertation avec les organisations signataires. Rien de tout cela n'a eu lieu et est en complète contradiction avec le travail, plutôt de qualité, que nous avons mené avec l'administration sur les déroulements de carrières.

Plus important : des mesures transitoires sont prévues par le décret sur les ingénieurs territoriaux qui reviennent à pouvoir prononcer des avancements selon les anciennes règles statutaires puis de reclasser les agents promus dans le nouveau cadre d'emplois. Ce type de dispositions est courant pour des décrets qui sortent en cours d'année alors que les tableaux d'avancement sont arrêtés à la date du 1<sup>er</sup> janvier. Or, qu'a fait le Département RH ? Il s'est empressé d'appliquer le décret et de repositionner les ingénieurs dans le nouveau cadre d'emploi : certains collègues pouvaient prétendre à un avancement selon les anciens critères avant d'être repositionné dans le nouveau cadre d'emploi, ce qui est plus intéressant.

**Vote : CFDT/Abstention ; FO / Abstention ; UNSA/abstention ; CFTC/Pour ; CGT/Contre**

Après la présentation en séance et les excuses de l'élue du personnel portant sur la manière dont le dossier a été traité, nous revenons sur notre décision initiale en ne votant pas contre mais en s'abstenant car l'administration s'engage à utiliser une clause de sauvegarde sur les avancements de agents en cas de situations plus favorables que le décret.

**Notre débat a permis une avancée favorable pour les agents.**

## **2. D Ajustement des dispositifs de déroulement de carrière, Avancement de grade 2016 – catégorie B.**

Après plusieurs mois de négociation et une mobilisation forte des agents en juin 2015, nous sommes arrivés à un consensus concernant les déroulements de carrière des catégories B. En effet cela va permettre aux agents de dérouler leur carrière jusqu'au 3ème grade sans avoir recours à la mobilité interne sur des postes de niveau 2. **Par l'obtention de l'examen professionnel du grade principal de 1 ère classe, l'agent pourra être nommé l'année suivant quelque soit son niveau de poste. Cette nomination permettra à deux autres agents d'être nommés, 1 à l'ancienneté et 1 autre avant de partir en retraite.**

**Vote : Pour à l'unanimité**

## **2D : Ajustement des dispositifs de déroulement de carrière : Avancement de grade 2016 – catégorie C.**

Nous sommes satisfaits sur la méthode mais un grade a été sacrifié les adjoints techniques principal de 2ème classe.

La collectivité a retenu notre méthode proposée en intersyndical (attente pour avancement égal pour tous : condition statutaire + 2 ans) sauf pour un grade qui devra attendre 1 an de plus. Cette méthode apporte de la lisibilité aux agents, elle permet de connaître l'année de son avancement. Nous aurions souhaité qu'elle soit pérennisée mais la collectivité n'a pas souhaité s'engager pour l'avenir car les grilles de déroulement de carrière des Cat C et les conditions statutaires seront modifiées à partir de janvier 2017.

Cette négociation va enfin permettre de désengorger des retards d'avancements dans certaines filières, accumulés par des conditions statutaires défavorables (règles de quotas, recrutement en catégories C par concours, des taux de ratios trop bas..).

Ceci était discriminant car souvent appliqué dans des filières à majorité féminine. Ces conditions ont entraîné un nombre considérable d'agents en attente d'avancement.

Pourtant, nous n'avons pas voté POUR ce dossier car un grade de techniques (ATP2) reste sur le banc de touche, le taux de ratios est nettement insuffisant (seulement 5 % des agents promouvables pourront être promus à la ville et 1 % à Nantes-métropole.).

Malgré une augmentation du nombre global d'avancement, cette dernière proposition n'est pas acceptable car l'égalité **pour tous** n'est pas respectée.

**Vote : CFDT/Abstention ; CFTC/Abstention ; CGT/ Abstention ; FO / Contre ; UNSA/Pour**

## **2. E : Entretien professionnel : ajustement des critères d'évaluation**

Il est présenté une simplification des grilles, certaines appréciations, certains critères sont modifiés.

Nous aurions souhaité être associé à l'ajustement d'évaluation car l'entretien professionnel n'est en place que depuis un an et nos collègues évaluateurs et évalués, nous ont remonté de nombreuses remarques qui auraient pu être pris en compte. Nos remarques ont été faites en CT et le dossier ajusté sur un point avant le vote.

L'évaluation professionnelle doit être un échange entre l'agent et son N+1 (sur ses fonctions sa manière de servir mais aussi sur des demandes formation, son évolution professionnelle.) Ceci n'est pas toujours simple à mettre en place, par manque de temps et par le nombre conséquent d'agent à évaluer dans certains services.

**Vote : CFDT/Pour ; CFTC/Pour ; UNSA/ Pour ; CGT/ Contre ; FO/ Abstention**

## **3 DIRECTION GENERALE**

### **3B – Département Citoyenneté, Vie sociale et territoire –Evolution organisationnelle de la Direction des sports (2<sup>ème</sup> phase)**

En amont de la présentation du dossier des sports concernant la réorganisation du service, nous interpellons les élus.

En effet, après avoir rencontré à plusieurs reprises les agents (réunions avec les adhérents et une mensuelle sport), nous pouvons constater que la collectivité a tenu compte de certaines de nos remarques et celles des agents. Elle a modifié à la marge le projet mais trop de points d'incompréhension restent à ce jour sans réponse car cette direction est complexe.

Elle est présente sur tout le territoire nantais sur des secteurs très variés, ce qui demande une consultation des agents plus importante. Notre demande est de ne pas mener le projet trop rapidement, prendre le temps de la consultation d'une manière plus approfondie nous paraît nécessaire pour le bien de tous (compréhension et adhésion au projet).

Pour cela nous demandons un report de dossier, ce qui est refusé par l'élue considérant que ces 3 dossiers n'étaient qu'une étape au projet de réorganisation et que la consultation avait été suffisante.

Nous pensons que cette présentation est prématurée et donc pour cette raison, nous ne prenons pas part au vote, ne souhaitant pas donné un avis trop précipité.

### **3.B.1 Cellules administratives**

**La CFDT n'a pas pris part au vote**

UNSA/Pour ; CFTC/Pour ; CGT/Contre ; FO/Contre

### **3.B.2 Secteurs vie sportive**

#### **La CFDT n'a pas pris part au vote**

UNSA/Pour ; CFTC/Pour ; CGT/Contre ; FO/Contre

### **3.B.3 : Secteur piscines et activités nautiques**

#### **La CFDT ne prend pas part au vote**

UNSA/Abstention ; CGT/Contre ; FO/Contre ; CFTC/Contre

### **4.A – Direction de la relation aux Usagers : adaptation des horaires des mairies annexes pour la période estivale 2016.**

La proposition est de modifier les horaires d'ouverture et fermeture des mairies Chantenay et Doulon et de fermer les autres mairies annexes une à deux semaines pendant les 2 mois d'été Juillet –Aout. (Adaptation du service public au taux de fréquentation). Dans la mesure du possible, les agents en poste fixe auront la possibilité de choisir le site sur lequel ils seront affectés pendant les jours de fermeture.

Adaptation du service public au taux de fréquentation mais ceci peut générer des difficultés aux usagers les plus vulnérables et isolés qui ont parfois des difficultés à se déplacer en mairie centrale.

Vote :

**CFDT/ Abstention** ; CFTC/Abstention ; CGT/Contre  
FO absent des votes / parti avant la fin du CT

### **6. A Conservatoire : adaptation des horaires d'ouverture de l'établissement**

Après nous avoir présenté un dossier à l'automne 2015 concernant l'aménagement des temps d'ouverture du conservatoire où des fermetures sur des périodes vacances scolaires avait été actée, de nouveau on nous propose un dossier en réduisant les jours d'ouverture. 15 jours de fermeture supplémentaires l'été ont été proposés. Ceci a des impacts sur le service rendu aux usagers puisque des étudiants ne pourront plus répéter au conservatoire pendant cette période d'été et d'autres part cela impose aux agents de poser leur congé (18 jours imposés sur 33). Pour toutes ces raisons toutes les organisations syndicales ont voté contre ce dossier.

Le dossier devra repasser pour avis le 7 juin.

Les dossiers 4.B DEMS : centre Nantais d'Hébergement des Réfugiés : adaptation de l'offre d'accueil

4.C Direction des solidarités : ajustement de l'organisation du restaurant social Pierre Landais et de l'Atelier Alisé

5.a SEVE : évolution de l'organisation du service animation éducative et associative

Ainsi que le procès verbal du 14 mars 2016 ont été reportés au Comité Technique supplémentaire du 7 juin

CFDT 16, rue du Moulin, 44000 NANTES Tél. 02 40 41 95 45. Fax 02 40 89 32 22

E-Mail : [syndicatville-CFDT@mairie-nantes.fr](mailto:syndicatville-CFDT@mairie-nantes.fr)